



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

Collège des IEN-ET-EG

**Affaire suivie par**

Claire MARLIAS

IEN 2<sup>nd</sup> degré

*Mathématiques-Sciences*

Téléphone

04 73 99 35 41

Mél.

claire.marlias@ac-

clermont.fr

**Secrétariat**

Virginie BONNEFOI

Téléphone

04 73 99 35 12

Fax

04 73 99 35 11

Mél.

ce.i-en-eg-et@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand  
cedex 1

**Mesdames et Messieurs les Professeurs de  
Mathématiques et de Sciences Physiques**

s/c de

**Madame, Monsieur le Chef d'établissement des  
lycées professionnels publics et privés sous  
contrat**

**Madame, Monsieur le Directeur d'EREA**

**Madame, Monsieur le Directeur de CFA**

Clermont-Ferrand, le 19 septembre 2012

**Objet : lettre de rentrée 2012**

Chères et chers collègues,

À l'occasion de cette rentrée, j'ai le plaisir de vous adresser ce courrier pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année scolaire 2012-2013 et vous communiquer certains éléments d'information qui peuvent vous aider dans votre mission d'enseignement.

Je tiens avant tout à saluer l'ensemble des professeurs qui ont apporté leur contribution au bon déroulement des examens que ce soit dans la forme ponctuelle ou dans le cadre du CCF. Je sais le sérieux avec lequel ce travail a été accompli. Que chacun en soit chaleureusement et sincèrement remercié.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie ainsi qu'aux sept fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours de recrutement. Je serais attentive à leur accompagnement et je remercie les professeurs titulaires qui ont accepté d'assurer leur tutorat.

Je tiens également par le biais de ce courrier à vous sensibiliser à quelques enjeux majeurs de cette rentrée ainsi qu'à vous communiquer les orientations à suivre pour cette année scolaire.

La rénovation de la voie professionnelle est désormais en phase de consolidation : une grande majorité de bacheliers professionnels de 2012 a suivi le parcours en trois ans. Les programmes de baccalauréat professionnel ont été appliqués sur un cycle complet de formation, je ne dispose pas à ce jour des statistiques académiques des résultats des examens de la session 2012 mais je ne manquerai pas d'échanger avec vous à ce sujet lors de nos rencontres et particulièrement sur les résultats obtenus en mathématiques et en sciences.

La mise en œuvre des programmes d'enseignement sur les cycles de formation au baccalauréat professionnel et au CAP s'est achevée l'an dernier, le contrôle en cours de formation est désormais le mode d'évaluation à chaque étape certificative du cursus professionnel pour les élèves de la voie scolaire. Je vous invite à approfondir votre réflexion sur les pratiques développées au cours de ces trois années dans le champ de l'expérimentation avec les TIC, de la démarche d'investigation ainsi que dans celui de l'évaluation par compétences dans un souci d'optimisation.

Ainsi, quatre axes forts guideront notre travail à tous :

- **mettre les compétences au centre du parcours de l'élève** : il convient de prendre appui sur les grilles nationales d'évaluation et de les utiliser comme outil de formation. En effet, la progression pédagogique doit être pensée et construite en prenant appui à la fois sur le programme (capacités et connaissances à transmettre) et sur les compétences à développer. Il convient donc de bâtir ses séquences en mentionnant le développement des compétences des grilles nationales et d'informer les élèves, dès le début de la formation, des compétences à atteindre, de les entraîner à s'autoévaluer et de développer leur autonomie en leur proposant des tâches dans lesquelles ils devront mobiliser savoirs et savoirs-faire (résolution de problèmes/démarche d'investigation). Pour cela, je vous encourage à **travailler en équipe**, à construire des progressions et des évaluations communes, un **travail de mutualisation** tant dans la réflexion, dans le partage des idées, des questions est plus que **nécessaire** ;
- **allier évaluation formative et évaluation par compétences**, c'est-à-dire utiliser les grilles d'évaluation nationales par compétences pour évaluer les élèves au cours de la formation ;
- **expérimenter en mathématiques et en sciences à l'aide des TIC pour développer les compétences** ;
- **personnaliser la formation et l'accompagnement des élèves** : les dispositifs créés avec la rénovation de la voie professionnelle que sont l'accompagnement personnalisé (AP) et l'enseignement général lié à la spécialité (EGLS) doivent répondre d'une part à ce besoin d'individualisation des parcours (pour l'AP) et de contribution à la professionnalisation de notre enseignement et d'autre part à la nécessité d'établir des liens entre les disciplines scientifiques et professionnelles dans le but de former le professionnel citoyen de demain.

Je vous invite également à mener une réflexion au sein de vos équipes disciplinaires sur l'aménagement des salles de classe dans lesquelles vous intervenez. En effet, il convient de réfléchir collectivement à l'organisation du meilleur environnement de travail pour la mise en œuvre des pédagogies

diversifiées, par exemple par l'aménagement d'îlots d'activités permettant un travail de groupe avec des pôles de référence. (Vous trouverez en annexe des références de lecture qui vous pourront guider votre réflexion).

### **L'accompagnement personnalisé en LP :**

Je vous invite à lire le rapport établi par le collège des IEN ET-EG-IO sur l'accompagnement personnalisé en LP, accessible à l'adresse suivante :

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user\\_upload/ServicesAcademiques/politique\\_academique/Rapport\\_AccompPersonnalise\\_2012.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/ServicesAcademiques/politique_academique/Rapport_AccompPersonnalise_2012.pdf)

### **Le projet académique 2011-2015 :**

Le projet académique entre dans sa deuxième année de mise en œuvre. Il n'a de sens que si chaque acteur se mobilise autour des objectifs qui ont été définis. Ainsi, je vous encourage à vous engager dans un travail en équipe autour de projets fédérateurs et centrés sur la réussite de l'élève avec la volonté de développer l'ambition des jeunes entrés dans la voie professionnelle.

Il est consultable sur le site de l'académie à l'adresse suivante :

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user\\_upload/ServicesAcademiques/politique\\_academique/Projet\\_academique.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/ServicesAcademiques/politique_academique/Projet_academique.pdf)

## **1. Refondons l'école**

Conformément aux engagements du Président de la République, le ministère de l'Éducation Nationale engage avec l'ensemble des ministères concernés une vaste concertation, « *Refondons l'École* », précurseur d'une proposition de loi d'orientation et de programmation pour l'École qui devrait être soumise au Parlement avant la fin de l'année civile.

Le Président de la République souhaite que le périmètre de la concertation soit le plus large possible et que les acteurs de l'École y participent activement. La concertation est structurée en quatre thèmes (voir ci-dessous).

La concertation « Refondons l'École » (<http://www.refondonslecole.gouv.fr/>) est organisée à deux niveaux : national, avec des groupes de travail sur chacun des thèmes, et académique

La concertation au niveau académique fait appel à des contributions spontanées – individuelles ou émanant d'un groupe – via le site académique : [http://www.ac-clermont.fr/toute\\_l\\_actualite/zoom\\_sur\\_une\\_actualite/article/appele\\_a\\_contribution/](http://www.ac-clermont.fr/toute_l_actualite/zoom_sur_une_actualite/article/appele_a_contribution/)

Les quatre thématiques de la concertation sont les suivantes :

- La réussite scolaire pour tous.
- Les élèves au cœur de la refondation.
- Un système éducatif juste et efficace.
- Des personnels formés et reconnus.

## **2. Classe de 3<sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles**

**Référence : circulaire n°2011-128 du 26-8-2011 parue au BOEN du 1/09/2011**

À la rentrée 2012, les classes de 3<sup>ème</sup> préparatoires aux formations professionnelles sont généralisées, elles viennent le plus souvent en substitution des classes de DP6 en LP.

La troisième « prépa-pro » est proposée à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Elle constitue une classe de re-motivation scolaire et de construction d'un projet professionnel des élèves. Il s'agit bien de construire une orientation positive et de les mener vers la réussite en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes et en mûrissant un projet individuel de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

***Afin de favoriser l'élaboration de projets pédagogiques adaptés au contexte local, les horaires sont en partie annualisés et globalisés. Plus particulièrement, on voit apparaître quatre blocs :***

- **le bloc « sciences et technologie »** : il regroupe les enseignements des disciplines suivantes :
  - sciences physiques et chimiques ;
  - sciences de la vie et de la terre ou PSE ;
  - technologie.

Pour ce bloc, un enseignement globalisé de **4 heures hebdomadaires** est prévu. Il convient de s'appuyer sur les programmes de collège en vigueur (cf BOEN spécial n°6 du 28 août 2008).

Les enseignants des trois disciplines (SPC, SVT et technologie), doivent avoir déterminé des points de convergence entre les trois programmes afin de définir un projet commun pour l'enseignement du bloc « sciences et technologie ». Ce projet à caractère scientifique et technologique :

- place les élèves dans une situation de questionnement et d'action sur le monde réel ;
- permet la mise en œuvre des démarches d'investigation et de résolution de problèmes techniques ;
- développe l'intérêt et l'autonomie des élèves.

Les trois disciplines concernées contribuent essentiellement à l'acquisition de la compétence 3 du socle.

- **le bloc « langues vivantes » (LV1 et LV2)** : pour ce bloc, un enseignement globalisé de **4 heures hebdomadaires** est prévu.
- **le bloc « découverte professionnelle »** : pour ce bloc, un enseignement annualisé de **216 heures** est prévu (soit **6 heures hebdomadaires**).
- **le bloc « accompagnement personnalisé »** : pour ce bloc, un enseignement annualisé de **72 heures** est prévu (soit **2 heures hebdomadaires**).

**La personnalisation du parcours scolaire est renforcée par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé.**

De plus, l'introduction d'une LV2 permet aux élèves d'envisager une orientation à l'issue de la classe de troisième tant vers la voie générale ou technologique que vers certaines spécialités de la voie professionnelle où l'enseignement d'une LV2 en seconde est obligatoire.

**L'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 est l'ambition première.** Tous les moments de la formation y participent. La classe de troisième « prépa-pro » cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de premier cycle en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

L'emploi du temps de la classe comporte :

- une partie composée d'horaires attribués par discipline ;
- une partie à horaires globalisés ;
- 72 heures d'accompagnement personnalisé annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève ;
- un maximum de 216 heures de séquences de découverte professionnelle, comportant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des Segpa), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).

**Olympiades des métiers : <http://www.worldskills-france.org/>**

Cette année, la Région Auvergne accueille la 42<sup>ième</sup> finale des olympiades des métiers du 22 au 24 novembre 2012 à la grande halle d'Auvergne. Organisées tous les deux ans, les olympiades des métiers sont aujourd'hui devenues une compétition reconnue, d'une ampleur internationale, à laquelle concourent 850 jeunes de moins de 23 ans dans 50 métiers en lice répartis dans 8 pôles d'activités. Un carrefour des métiers afin de faire découvrir les métiers sur ce site unique sera organisé. Je ne peux que vous encourager à vous saisir de cet événement qui vous permettra de travailler dans le cadre du projet de classe de découverte des métiers et des formations et à vous rendre avec vos classes sur le lieu du salon.

C'est l'occasion aux élèves de « 3 prépa-pro » de venir sur le site découvrir des métiers par le biais de l'excellence, d'y jouer aux reporters et d'organiser éventuellement des « olympiades des reporters ».

**3. Diplôme national du brevet : session 2013**

La note de service n° 2012-029 du 24-2-2012 parue au bulletin officiel n°13 du 29 mars 2012 précise les **nouvelles modalités d'attribution du DNB**, elle entre en vigueur **à partir de la session 2013**, elle abroge la note de service du 6 septembre 1999.

Cette note définit en effet la nouvelle maquette de l'épreuve écrite et les objectifs de cette évaluation.

**La principale évolution de la nouvelle épreuve écrite de mathématiques** réside dans **l'apparition d'exercices indépendants**, permettant d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et à mettre en œuvre une démarche scientifique pour résoudre des problèmes simples. La durée de l'épreuve demeure fixée à deux heures. **Le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants. Les exercices correspondent aux exigences du socle commun pour la série professionnelle** et portent sur différentes parties du programme de troisième pour la série générale. L'ensemble du sujet doit préserver un équilibre entre les quatre premiers items de la compétence 3 du socle commun de connaissances et de compétences – les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique - appliqués à l'activité de résolution d'un problème mathématique :

- ✓ rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- ✓ mesurer, calculer, appliquer des consignes ;
- ✓ modéliser, conjecturer, raisonner et démontrer ;
- ✓ argumenter et présenter les résultats à l'aide d'un langage adapté.

L'essentiel de l'épreuve évalue ces capacités.

Un des exercices au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat.

L'épreuve est notée sur **40 points** : chaque exercice est noté entre 3 et 8 points, le total étant de **36 points**. La note attribuée à chaque exercice est indiquée dans le sujet. Par ailleurs, **4 points sont réservés à la maîtrise de la langue**.

Je rappelle, par ailleurs, que la validation des compétences attendues au palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences est nécessaire pour obtenir le DNB (cf arrêté du 9 juillet 2009 paru au bulletin officiel n° 31 du 27 août 2009).

**Je vous demande donc d'adapter la formation et l'évaluation de vos élèves à ces nouvelles modalités.**

#### **4. Classes de CAP : nouvelles grilles d'évaluation en mathématiques et en sciences physiques et chimiques**

Les nouveaux programmes de CAP en vigueur depuis la rentrée 2010, s'appuient sur les compétences du socle commun.

Les nouvelles grilles d'évaluation applicables à partir de cette année scolaire à tous les élèves de CAP tant pour l'évaluation que la certification au CAP dans le cadre du CCF sont des grilles de compétences calquées sur celles utilisées en baccalauréat professionnel. Un exemplaire de chacune d'entre elles figure en annexe, elles sont téléchargeables sur le site à l'adresse :

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1758>

## 5. Baccalauréat professionnel

### ➤ **Cas particulier du baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale »**

Je tiens à vous rappeler que le diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale » est le CAP « agent de prévention et de médiation ». A titre transitoire pour la session d'examen 2013, et comme cela avait été le cas pour les deux sessions précédentes, **les candidats qui se présentent à l'examen du CAP dans le cadre de la certification intermédiaire sont dispensés de l'évaluation des sciences physiques et chimiques.**

### ➤ **Enseignement général lié à la spécialité**

Je vous rappelle que, dans le cadre de l'enseignement général lié à la spécialité, nos disciplines doivent participer à la prise en compte du caractère professionnalisant de la formation des élèves. Cet enseignement obligatoire vise à donner du sens aux apprentissages. Le renforcement des liens entre les enseignements professionnels et les enseignements généraux est indispensable à la réussite des élèves car il leur permet de s'inscrire dans un projet de formation global. Il faut aider les élèves à faire les liens nécessaires. Une réflexion est donc à mener à partir de la consultation et du croisement des référentiels d'activités professionnelles et des programmes de mathématiques-sciences.

En s'intéressant aux compétences et/ou aux capacités, il est possible de dégager des problématiques communes auxquelles chacune des disciplines peut contribuer à répondre, avec ses contenus et ses démarches propres. La multiplication des contextes d'apprentissage concourt ainsi à l'acquisition de la (les) compétence(s) choisie(s).

Un groupe de travail académique pluridisciplinaire et pour différentes spécialités de baccalauréat professionnel va être constitué au cours de cette année, il produira des ressources sous forme d'activités visant à développer des connaissances et compétences scientifiques utiles à la pratique professionnelle et s'appuyant sur des supports concrets.

## 6. **Plan académique de formation : PAF 2012-2013**

La campagne de consultation et d'inscription au plan de formation « maths-sciences » est ouverte **du 19 septembre au 19 octobre 2012**. Vous pouvez donc vous inscrire aux actions de formation à candidature individuelle soumises à l'accord de votre chef d'établissement. Vous pouvez y accéder à partir du site de l'académie à l'adresse suivante : <http://formation.ac-clermont.fr/paf/>

De nombreux modules de formation sont proposés visant à accompagner la mise en œuvre des nouvelles pratiques induites par la rénovation de la voie professionnelle. Je vous encourage donc à vous inscrire nombreux et à participer à ces actions de formation qui vous permettront d'élargir ou de mieux asseoir vos

compétences professionnelles ; j'en profite, par ailleurs, pour remercier vivement les nouveaux collègues formateurs qui se sont engagés à préparer et mettre en place ces stages.

En outre, un stage pour les collègues investis dans les sections européennes est proposé dans le cadre du PAF « DNL ». Dans le dispositif « **enseigner la DNL en LP** », un module intitulé « **enseigner sa discipline en anglais** » s'adressera en particulier aux professeurs de maths-sciences de DNL ; la formation aura lieu à Clermont-Ferrand et sera organisée sur trois journées. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme JARDON, IEN Lettres-Anglais.

Je vous rappelle également que les formations d'initiative locale (FIL) peuvent répondre à des besoins spécifiques identifiés sur un ou plusieurs établissements voisins. Concernant les TICE, vous pouvez faire appel aux formateurs du réseau de la DATICE qui visent à répondre aux besoins de formation des équipes pédagogiques liés à l'usage des services de l'ENT et des TICE.

## **7. Pages disciplinaires « maths-sciences » du site académique**

Je vous conseille de consulter régulièrement les pages disciplinaires de maths-sciences du site académique de Clermont-Ferrand sur lequel sont déposées de nombreuses ressources et informations pour préparer vos séquences d'enseignement :

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/?id=1168>

Une équipe dynamique et compétente autour d'Olivier Voisin assure la mise en ligne et le suivi des ressources produites. Elle comprend Messieurs Claude Bogonuk, Thierry Fourtic, Hervé Josency et Frédéric Troubat. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour la gestion de cet espace, pour leur implication et leurs compétences.

Je vous invite à consulter la rubrique « pédagogie » du site dans laquelle ont été déposés des documents récents dont la lecture contribuera à la réflexion et à l'enrichissement de vos pratiques.

Un questionnaire est en cours de préparation, il vous sera prochainement adressé afin de recueillir vos attentes quant au format et au contenu du nouveau site.

Les pages disciplinaires du site académique à l'adresse <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/?id=1168>, offrent à tous des ressources pédagogiques produites par des enseignants de l'académie mais aussi des liens et des informations utiles. Ce site vit et s'enrichit par les contributions de chacun. Aussi, n'hésitez pas à participer à son actualisation en proposant des productions qui peuvent être transmises aux webmestres.

## **8. Développement de la culture scientifique**

Je vous incite à faire inscrire vos élèves à différentes actions qui promeuvent le développement de la culture scientifique : mise en place de projets scientifiques



dans les classes, participation aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire (fête de la science, rallye mathématique académique, kangourou des mathématiques, concours C.Génial...).

La fête de la science est organisée par l'Université Blaise Pascal sur le campus des Cézeaux **le jeudi 11 octobre à partir de 9h**, le programme riche et varié est accessible à l'adresse :

<http://www.univ-bpclermont.fr/article174.html>

Quelques sites à consulter :

[www.sciencesalecole.org](http://www.sciencesalecole.org)

[www.cgenial.org](http://www.cgenial.org)

<http://www.fetedelascience.fr/>

<http://www.irem.univ-bpclermont.fr/>

<http://www.mathkang.org/default.html>

## **9. Professeur ayant des missions particulières et inspection pédagogique**

Monsieur Troubat, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, m'accompagnera cette année en tant qu'aide à l'inspection. Il assurera le suivi des fonctionnaires stagiaires, la mise en œuvre et le suivi des examens, l'accompagnement des contractuels et des nouveaux enseignants en LP ainsi que certaines actions de formation.

## **10. Communication**

### **➤ La messagerie professionnelle**

Les personnels enseignants titulaires et stagiaires (du public et du privé), de l'académie disposent d'une boîte aux lettres électronique **individuelle et professionnelle** sur le serveur de l'académie de Clermont-Ferrand.

Une liste de diffusion de tous les professeurs de mathématiques et sciences physiques et chimiques de l'académie a été précédemment établie : elle utilise votre messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-clermont.fr), je vous précise que je privilégierai ce mode de communication pour vous adresser des messages informatifs et vous remercie par conséquent **de la consulter régulièrement**, et de la « vider » de temps en temps.

Vous pouvez transférer les messages depuis votre boîte professionnelle vers votre boîte personnelle, pour cela, vous devez suivre la procédure décrite à l'adresse suivante :

<http://datice.ac-clermont.fr/Rediriger-ses-courriels>

### **➤ L'application "iprof"**

Je vous invite à actualiser régulièrement l'application i-prof, les informations portées sont très utiles pour la gestion des ressources humaines en Maths-Sciences et pour le déroulement de votre carrière.

L'ensemble des textes réglementaires utiles à votre action et un lien permettant d'y accéder facilement se trouve en **annexe**. (La lettre de rentrée est en ligne sur le site académique).

Je vous rappelle enfin l'importance et l'intérêt de travailler la maîtrise de la langue française dans notre discipline et vous encourage à relire le document sur « **la place du lire et écrire** » dans l'enseignement des maths-sciences adjoint à la lettre de rentrée 2011 et figurant sur le site.

Vous assurant de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, je vous souhaite une excellente année scolaire et sais pouvoir compter sur votre investissement pour contribuer à la réussite de tous nos élèves.

Claire MARLIAS

[Claire.Marlias@ac-clermont.fr](mailto:Claire.Marlias@ac-clermont.fr)

## ANNEXE

### À noter au BO :

1. **Cahier de textes numérique** : BO n°32 du 9 septembre 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

2. **Classe de 3<sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles** : BO n° 31 du 1<sup>er</sup> septembre 2011

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=57158](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57158)

3. **Baccalauréat professionnel "Gestion-Administration" : création et modalités de délivrance** : BO n°6 du 9 février 2012

*Rattachée au champ des métiers des services administratifs en classe de seconde professionnelle, cette spécialité de baccalauréat professionnel a vocation à remplacer les spécialités « comptabilité » et « secrétariat ».*

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59067](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59067)

4. **Baccalauréat professionnel "Photographie" : création et modalités de délivrance** : BO n°15 du 12 avril 2012

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59588](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59588)

5. **Diplôme National du Brevet** :

- **évaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012** : BO n°41 du 10 novembre 2011

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58238](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238)

- **modalités d'attribution** : BO n°13 du 29 mars 2012

La note de service précise les modalités d'organisation du DNB, elle entre en vigueur à partir de la session 2013 du DNB :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59427](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59427)

6. **Classes préparatoires au baccalauréat professionnel : modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques** : BO n°21 du 24 mai 2012

*Les spécialités de baccalauréat professionnel comportant un enseignement de sciences physiques et chimiques sont rattachées à l'un des 6 groupements définis en annexe de l'arrêté du 13/04/2012 :*

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=60197](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60197)

7. **Baccalauréat professionnel : programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires à la spécialité « cuisine », à la spécialité « commercialisation et services en restauration » et à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » et programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne »** : BO n°33 du 13 septembre 2012

*Le programme de mathématiques pour les classes préparatoires à la spécialité « cuisine », à la spécialité « commercialisation et services en restauration » et à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » du baccalauréat professionnel, créées par les arrêtés susvisés, est le programme du groupement C défini par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé.*

Le programme de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » du baccalauréat professionnel créée par l'arrêté susvisé comprend les modules spécifiques **HS5 et HS6** définis par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé.

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=61210](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61210)

**8. Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012** : BO n°13 du 29 mars 2012

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59726](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726)

**9. Lettre du Ministre à tous les personnels de l'éducation nationale**, BO N°26 du 26 juin 2012 : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=60701](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60701).

Je vous invite à en faire une lecture attentive et vous rappelle quelques grandes priorités fixées :

- le socle commun de connaissances et de compétences ;
- la mise en œuvre de la réforme du lycée : mieux accompagner chaque élève, permettre une fluidité des parcours ;
- la valorisation de la voie professionnelle (filiale de la réussite) ;
- l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- la scolarisation des élèves en situation de handicap (améliorer la qualité du parcours scolaire) ;
- la lutte contre le décrochage scolaire, l'éducation prioritaire, internats ;
- développement des usages du numérique, formation des professeurs aux enjeux et usages pédagogiques du numérique, diffusion des usages et production de ressources pédagogiques ;
- formation initiale et continue des enseignants.

## Références : Aménagement salle de classe :

- [1]. L'établissement scolaire du futur, Colloque du Centre national de la fonction publique territoriale - Nancy, mai 2012  
<http://ife.ens-lyon.fr/vst/AgendaColloques/DetailColloque.php?parent=accueil&id=1044>
- [2]. « Apprendre autrement » à l'ère numérique, Rapport, Février 2012, Assemblée nationale Mission Fourgous  
[http://www.missionfourgous-tice.fr/missionfourgous2/IMG/pdf/livret\\_fourgous\\_v15.pdf](http://www.missionfourgous-tice.fr/missionfourgous2/IMG/pdf/livret_fourgous_v15.pdf)
- [3]. Repères pour la mise en oeuvre de l'enseignement SVT collège  
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (DGESCO-IGEN), Février 2012 Fiche 1 – Aménagement et équipement des salles d'enseignement  
<http://eduscol.education.fr/cid45769/ressources-pour-le-college-et-le-lycee.html> (accès à toutes les fiches)  
[http://media.eduscol.education.fr/file/SVT/16/2/SVT\\_Fiche1\\_209162.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/SVT/16/2/SVT_Fiche1_209162.pdf) (fiche 1)  
*Ce texte est actuellement le seul sur Eduscol qui parle de l'équipement, les anciens guides d'équipement en collège ayant disparu du site.*
- [4]. L'enseignement de la physique et de la chimie au collège,  
Rapport IGEN - Gilbert Pietryk, Florence Robine, Paul-Émile Martin, Pierre Malléus - novembre 2006  
<http://www.education.gouv.fr/cid4439/l-enseignement-de-la-physique-et-de-la-chimie-au-college.html>

## Références des programmes en vigueur à la rentrée 2012 en classes de LP

	<b>Mathématiques</b>	<b>Sciences physiques et chimiques</b>
<b>3<sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles</b>	B.O.E.N. spécial n°6 du 28 août 2008	B.O.E.N. spécial n°6 du 28 août 2008
	<a href="http://media.education.gouv.fr/file/special_6/56/7/BO_special_6_28-08-2008_34567.pdf">http://media.education.gouv.fr/file/special_6/56/7/BO_special_6_28-08-2008_34567.pdf</a>	
<b>1<sup>ère</sup> année de CAP</b>	B.O.E.N. n°8 du 25 février 2010	B.O.E.N. n°8 du 25 février 2010
	<a href="http://media.education.gouv.fr/file/8/95/0/programme_math_sciences_physques_chimie_137950.pdf">http://media.education.gouv.fr/file/8/95/0/programme_math_sciences_physques_chimie_137950.pdf</a>	
<b>2<sup>ème</sup> année de CAP</b>	B.O.E.N. n°8 du 25 février 2010	B.O.E.N. n°8 du 25 février 2010
	<a href="http://media.education.gouv.fr/file/8/95/0/programme_math_sciences_physques_chimie_137950.pdf">http://media.education.gouv.fr/file/8/95/0/programme_math_sciences_physques_chimie_137950.pdf</a>	
<b>2<sup>nde</sup> professionnelle (Bac Professionnel 3 ans)</b>	B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009	B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009
	<a href="http://media.education.gouv.fr/file/special_2/23/5/BO-special2-2009_44235.pdf">http://media.education.gouv.fr/file/special_2/23/5/BO-special2-2009_44235.pdf</a>	
<b>1<sup>ère</sup> professionnelle (Bac Professionnel 3 ans)</b>	B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009	B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009
	<a href="http://media.education.gouv.fr/file/special_2/23/5/BO-special2-2009_44235.pdf">http://media.education.gouv.fr/file/special_2/23/5/BO-special2-2009_44235.pdf</a>	
<b>T<sup>le</sup> professionnelle (Bac Professionnel 3 ans )</b>	B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009	B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009
	<a href="http://media.education.gouv.fr/file/special_2/23/5/BO-special2-2009_44235.pdf">http://media.education.gouv.fr/file/special_2/23/5/BO-special2-2009_44235.pdf</a>	